



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 21 mars 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mars 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. BOICHE et M. MECHIN avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE, Mme DUQUE, M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI et Mme MAILLARD.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N° 2025-017 : BUDGET GÉNÉRAL : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'affectation du résultat 2024, qui fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat dans le budget primitif 2025, s'agissant du budget général :

	RESULTAT CA 2023 Cumul au 31/12	Apurement du compte 1069 1068	VIREMENT A LA SI 1068 de N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 279 429,72	- 26 720,32		255 191,61	427 690,79 406 300,45	- 21 390,34	- 72 348,77
FONCT	1 230 891,29		- 531 676,67	- 45 428,60			653 786,02
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024							653 786,02
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							72 348,77
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - 110 sur HELIOS)							- 581 437,25
Total affecté au c/ 1068 :							72 348,77

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (2 abstentions),

- ACCEPTE la reprise anticipée du résultat 2024 conformément à l'affectation du résultat ci-dessus présentée, dans le budget général primitif 2025.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire